

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Délibération n°20/2023

OBJET FINANCES – Vote des taux des impôts 2023

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 10</p>

l'an deux mil vingt-trois

le : mardi 4 avril

le Conseil Municipal de la commune de SCIENTRIER

*dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Patricia DEAGE, le Maire.*

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 avril 2023.

PRÉSENTS : BARBIER Sarah, BERARD Nicolas, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra.

ABSENTS : /

ABSENTS EXCUSÉS : Sophie PIEUCHOT (procuration à DAKIN-GARVAL Sylvain), Adrien LAMBERT.

A été nommée secrétaire de séance : Nadège DESALMAND.

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;
- La délibération du 24 mars 2022 dans laquelle le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à : 24,46 % pour la Taxe Foncière Propriété Bâtie (TFPB) et 62,36% pour la Taxe Foncière Propriété Non Bâtie (TFPNB).

Sont présentées les simulations réalisées par Monsieur PEYTIER, Conseiller aux décideurs locaux, en termes d'augmentation des impôts et de recettes supplémentaires générées. La simulation retenue prévoit de générer près de 30 000 € de recettes supplémentaires.

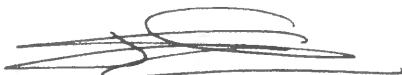
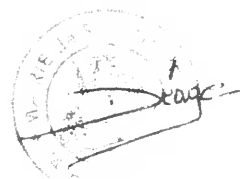
Aussi, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- DE FIXER les taux d'imposition 2023 comme suit :

○ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB)	26 %
○ Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)	66,28 %
○ Taxe d'Habitation - sur les résidences secondaires (TH)	10,23 %
- DE DIRE que les recettes correspondantes sont inscrites au budget principal de la Commune au chapitre 73, article 73111.

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que susdit
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Patricia DEAGE.

Le Secrétaire,
Nadège DESALMAND.

COMMUNE : 262 SCIENTRIER
 ARRONDISSEMENT : 74 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS
 TRÉSORERIE OU SGC : SERV GEST COMPTABLE ANNEMASSE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

JRCS FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Envoyé en préfecture le 28/04/2023
 Reçu en préfecture le 28/04/2023
 Publié le
 ID : 074-217402627-20230404-DEL_20_2023-DE

	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence 2023	Taux plafonds 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2023	Produits référence (col 4 x col. 2) 2023	Taux votés 2023	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023
le bâtie (TFB)	1 570 731	24,46	91,70	1 679 000	410 683	26	436 540
le non bâties (TFNB)	26 368	62,36	164,84	28 500	17 773	66,98	18 890
Taxe d'habitation (TH)	101 674	9,63	51,25	108 893	10 486	10,93	11 140
Coïtisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total		438 942		466 570
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition provisionnelles 2023	Produit référence (col 4 x col. 2 x col. 3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	8	25,99	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	9	66,98	
Taxe d'habitation (TH)	9	10,93	
Coïtisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
>>>	0			51 726	0	0	-54 288	-2 562

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
466 570	-2 562	464 008

À ANNECY

Le 14 MARS 2023

Pour la Direction des Finances publiques,
 MARIE-HELENE HEROU-DESBOLLES
 DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

Le

Pour la Commune,

Le 12/04/2023

[Signature]